GUIDE LOI PINEL



PRINCIPE

Le dispositif Pinel permet de se constituer un patrimoine en investissant dans un secteur pérenne et rentable, en bénéficiant d'une forte réduction d'impôt, mobilisant un faible effort d'épargne. Outre l'avantage fiscal, l'investissement locatif permet d'obtenir un taux de rendement supérieur aux produits bancaires traditionnels, tout en pouvant bénéficier du lever de crédit bancaire.





OUVERT À TOUS

Le dispositif Pinel est **ouvert à tous contribuable**, résident fiscal français, majeur, qui achète un bien immobilier **neuf ou en état futur d'achèvement**, destiné à être **loué à usage de résidence principale**. Le logement doit répondre à des **normes énergétiques** et être situé dans une zone géographique définie.

AVANTAGE FISCAL

Investir en loi Pinel permet de bénéficier d'une **réduction d'impôt** en fonction de la durée de location.

6 ans 2 % / an

9 ans 2 % / an

12 ans 1,75 % / an

12%

18%

21%



Jusqu'à

36 000 €

54 000 €

63 000 €



L'utilisation du **crédit bancaire** est préférable, même si vous disposez d'une épargne suffisante. En effet, les **intérêts sont déductibles des loyers**, et l'assurance-emprunteur vous permet de **protéger vos proches** en cas de décès.

Il est fortement conseillé de faire appel à un CGP agréé pour vous accompagner dans cette démarche.



CRITÈRES D'INVESTISSEMENT

- Ville / Quartier avec un potentiel d'évolution du prix
- Environnement dynamique
- Proximité des transports en commun et commodités (commerces, ...)
- Logement fonctionnel et agréable (attention aux charges de copropriété)
- Typologie du bien cohérent avec la cible de location (étudiant, ...)







- Garantie de parfait achèvement
- Garantie biennale
- GFA (Garantie Financière d'Achèvement)

CAS PRATIQUE

Montant de l'investissement : 150 000 €

Durée de location : 12 ans

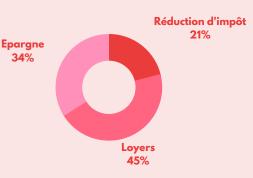
Loyer: 5 625 € / an

Conclusion : votre effort d'épargne est équivalent à 34 % de

Le reste est payé par l'avantage fiscal et les loyers perçus.

NB : Les investissements en Pinel sont limités à 300 000 € par foyer fiscal. La réduction fiscale quant à elle est limitée à 10 000 € / an.







A RETENIR

- Réduction d'impôt jusqu'à 63 000 €
- Effet de levier du crédit
- Devenir propriétaire sans apport
- Location possible à ses proches
- Un outil de protection des proches

Prenez rendez-vous dès maintenant pour une consultation patrimoniale offerte

34%

